



Mr Mme

NOM :

1ère adhésion : Oui Non

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

SECTEUR PROFESSIONNEL

- Hôtellerie - Café - Restaurant
- Restauration Collective
- Restauration Rapide
- Tourisme - Casino - Club de jeux - Parc de loisir

PROFESSION

- Statut : Employé-e
- Agent de maîtrise
- Cadre

Temps de travail : Complet Partiel %

Nbr Salarié(e)s : +11 -11

Entreprise :

Adresse :

N° de Siret :

MOYEN DE PAIEMENT

- Prélèvement :
- 5 du mois
- 10 du mois
- 25 du mois
- Chèque Espèces

Pour ces deux modes de paiement, l'échéance minimale est trimestrielle.

Merci de joindre votre règlement correspondant au montant de 3 mois de cotisations au minimum.

COTISATION

0,75% du salaire net

Salaire net avant impôts :

Montant mensuel de la cotisation :

Motivation d'adhésion :

Adhésion recueillie par :

Date / Lieu :

Signature :

Les données personnelles recueillies dans le cadre des services proposés par la CFDT sont traitées selon des protocoles sécurisés et permettent à la CFDT de gérer les demandes reçues dans ses applications informatiques. Les informations communiquées sont réservées à l'usage exclusif de la CFDT. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la CFDT vous pouvez contacter votre syndicat à partir de votre espace personnel en justifiant de votre identité par courriel à dpo@cdfd.fr ou en adressant un courrier à DPO CFDT 4 boulevard de la Villette 75954 Paris Cedex 19. Pour plus de détails sur la protection des données collectées voir les mentions légales et conditions générales d'utilisation depuis le site cdfd.fr.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

NOM / Prénom du débiteur :

Adresse :

Créancier : CFDT HTR IDF - 7/9 rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris

ICS : FR88ZZZ254894 / Type de paiement : Récurrent

N° IBAN : N° BIC :

Fait à, le

Signature de l'adhérent(e) :

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire - RIB

RUM (Référence Unique du Mandat) : (à remplir par le syndicat)

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte; vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



**HÔTELLERIE
TOURISME
RESTAURATION**

Être adhérent·e à la CFDT



**HÔTELLERIE
TOURISME
RESTAURATION**

Écouté·e

En tant qu'adhérent ou adhérente CFDT, je bénéficie d'un accueil et d'une écoute active sur mon lieu de travail et dans les points d'accueil CFDT. Avec la CFDT, je ne suis plus seul·e face à mon employeur !

Entendu·e

En rejoignant la CFDT, je peux m'exprimer sur mon lieu de travail grâce à mes élu·es CFDT : ils portent ma voix et me représentent auprès de mon employeur ou de la direction. Ensemble, nous pouvons agir sur les nombreux sujets qui me concernent directement : conditions de travail, rémunérations, équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, etc.

c'est être :

EN RÉSUMÉ :

ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT, C'EST ÊTRE ACTEUR OU ACTRICE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE ET DANS LA VIE DE VOTRE SYNDICAT !

Rejoindre la CFDT, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous devenez acteur ou actrice de votre vie professionnelle.

En la rejoignant par votre adhésion, vous contribuez à la renforcer.

C'est grâce à ses adhérentes et adhérents que la CFDT est légitime pour s'exprimer au nom de toutes les travailleuses et travailleurs.

En participant aux débats et aux actions proposées par votre syndicat sur votre lieu de travail, vous agissez sur la vie de votre entreprise et sur votre avenir professionnel.

En votant aux élections professionnelles pour élire vos représentantes et représentants, ceux qui vous défendent et obtiendront des avancées concrètes pour améliorer votre vie quotidienne, vous renforcez le syndicalisme et la défense de tous et toutes, au travail comme à la retraite, en études comme au chômage.

Accompagné·e

Être adhérent ou adhérente CFDT, c'est bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militantes et des militants CFDT pour me conseiller et m'accompagner dans mon parcours professionnel (conditions de travail, rémunération, etc.), mais aussi dans ma vie privée (logement, retraite, etc.).

Acteur et actrice du progrès social

Je peux, si je le souhaite, participer aux actions proposées, comme les consultations, les débats, les élections professionnelles ou les moments conviviaux pour rencontrer d'autres adhérents CFDT de mon entreprise.

À la CFDT, je vis un syndicalisme de terrain, accompagné·e de militantes et de militants qui font le même métier que moi et qui s'engagent à mes côtés

Mais aussi bénéficier :

D'une caisse d'action syndicale

La CFDT est la seule organisation syndicale française à mettre à disposition de tous ses adhérent·es une **caisse de grève** afin de pouvoir leur verser une indemnité d'un montant égal au SMIC en cas de grève ou de lock-out (fermeture provisoire d'une entreprise, décidée par l'employeur pour répondre à un conflit collectif).

La Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) sert aussi pour défendre les droits des salariés lors de recours et actions juridiques engagés avec le syndicat dans les domaines suivants : droit du travail, formation professionnelle, protection sociale et aide aux victimes de répression syndicale.

Des avantages fiscaux

La cotisation est déductible d'impôts à hauteur de 66%

Exemple :

- votre salaire net est de **1 500 €**
- le montant de votre cotisation mensuelle (0,75%) est de **11,25 €**
- montant à l'année (11,25 € x 12 mois) = **135 €** certifié par attestation fiscale
- Moins 66% de crédit d'impôts = **45,90 €** (coût réel de vos cotisation à l'année)
- Soit un coût réel par mois de **3,82 €** (45,90 € / 12 mois)

Et ceci même si je ne suis pas imposable !

Dans le cas des **frais réels**, j'ajoute le montant annuel à mon calcul.